

2023.05

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du mardi 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars à 16 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 15 mars 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mme Dominique VIGNESOULT - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - Mme Stéphanie FRESNAIS - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Marie BONHOMME

étaient représentés :

M Jean-Eudes D'ACHON (pouvoir à Mme Stéphanie FRESNAIS)

étaient excusés :

M Guy de la BROUSSE - M Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT- CAPELLE - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS - Mme Sophie MOITIE

secrétaire de séance:

M Christophe DESCHEPPER

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MADAME VERONIQUE PRUGNIAUD RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE GROUPES D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ANNEE 2023 - 2024

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du 16 septembre 2021 autorisant la signature d'une convention entre le centre communal d'action sociale et Madame Véronique PRUGNIAUD relative à la mise en place de groupes d'analyse des pratiques professionnelles,

Vu la convention proposée entre le CCAS et Madame Véronique PRUGNIAUD relative à la mise en place de groupes d'analyse des pratiques professionnelles pour les aides à domicile et les agents recevant du public,

Considérant le besoin de maintenir, des groupes d'analyse des pratiques professionnelles avec une psychologue pour les agents administratifs recevant du public et pour les aides à domicile du CCAS afin de les accompagner dans leur travail et leurs pratiques professionnelles.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** la Présidente ou son représentant à signer une convention pour deux ans avec Madame Véronique PRUGNIAUD relative à la mise en place des groupes d'analyse des pratiques professionnelles pour les agents administratifs recevant du public et les aides à domicile du Centre Communal d'Action Sociale.

- **Précise** que les crédits nécessaires seront enregistrés sur les exercices en cours.
 - **Autorise** la Présidente à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à cette décision.
-

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.
